

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DU 72-3 Opération d'aménagement Ordener Poissonniers (18e) - Signature de la convention de transfert des voies, réseaux et espaces communs entre la Ville et la société Espaces Ferroviaires Aménagement.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 332-15 et R. 442-8 ;

Vu le projet de délibération 2021 DU 72 en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de l'autoriser à signer avec la société Espaces Ferroviaires Aménagement :

- le protocole foncier relatif à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement Ordener-Poissonniers ;
- la convention de projet urbain partenarial relative à l'opération d'aménagement Ordener-Poissonniers ;
- la convention de transfert des voies, réseaux et espaces communs de l'opération d'aménagement Ordener-Poissonniers.

Vu le projet de convention de transfert des voies, réseaux et espaces communs et ses annexes ci-annexé ;

Vu la saisine pour avis de M. le Maire du 18^{ème} arrondissement en date du 17 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement, en date du 25 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 5e commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société Espaces Ferroviaires Aménagement la convention de transfert des voies, réseaux et espaces communs relative à l'opération d'aménagement Ordener-Poissonniers (18^{ème}).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO